

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signalez vos difficultés d'accès aux soins via une adresse mail dédiée

Saint-Denis, le 27 avril 2020

La continuité des soins pour tous est une priorité, même dans cette période de confinement. Aussi, afin d'apporter des réponses aux difficultés d'accès aux soins que peut rencontrer la population, l'ARS La Réunion met en place, avec le concours de l'assurance maladie, dès le 27 avril, une adresse mail : ars-reunion-acces-aux-soins@ars.sante.fr Il s'agit d'un dispositif transitoire, pour répondre à cette situation exceptionnelle.

CONTEXTE

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, il est constaté que les patients consultent moins qu'auparavant leurs médecins pour d'autres motifs que le Covid, notamment les patients fragiles ou atteints d'affections chroniques. Pour ces patients fragiles, il peut exister un risque de retard de prise en charge pouvant aboutir à des complications évitables et à une perte de chance.

Le confinement et la crainte de la contamination par le Covid-19 ne doivent pas empêcher de continuer à se faire soigner.

Par ailleurs, certains patients ou leur proche ont fait part à l'ARS de leurs difficultés à accéder aux soins pendant cette période de confinement.

UNE ADRESSE MAIL POUR POSER VOS QUESTIONS SUR L'ACCES AUX SOINS

Pour aider les patients à trouver les réponses à leurs besoins, l'ARS met en place une adresse de messagerie dédiée, dès ce 27 avril :

ars-reunion-acces-aux-soins@ars.sante.fr

Un dispositif transitoire pour prendre en compte une situation exceptionnelle

Il s'agit d'un dispositif mis en place dans cette période de crise sanitaire exceptionnelle caractérisée par de nombreux changements, où la population n'a plus de repères pour accéder aux soins ou poursuivre ses traitements.

Objectifs du dispositif :

- **Identifier les difficultés rencontrées par la population pour se faire soigner** (exemples : difficultés à trouver un spécialiste, difficultés d'accès à un type de consultations ...), **faire vacciner les enfants ...**
- **Donner des conseils et apporter des réponses** aux situations rapportées dans les plus brefs délais
- **Comprendre les difficultés pour améliorer l'organisation du système de santé** pendant cette période



ATTENTION !!

- **Cette adresse ne permet pas :**
 - d'assurer des consultations médicales,
 - de délivrer des conseils médicaux.**Ceux-ci relèvent du médecin traitant.**
- **En cas d'urgence médicale :**
vous devez appeler le centre 15

De plus, afin de contribuer à l'information de la population le site masante.re, soutenu par l'ARS La Réunion, délivre des informations sur le COVID19. Les réponses apportées aux questions posées sur la boîte mail seront intégrées sur le site pour en faire bénéficier le plus grand nombre de personnes.

Les professionnels de santé de La Réunion participent à la création des contenus : articles, infographies et vidéos.

Masanté.re est le seul site d'information grand public à La Réunion reconnu par Santé.fr, le portail de référence en matière d'info santé, créé par le Ministère de la santé.